



## Lanaudière (Région 14)

### Unités d'aménagement : 062-51 et 062-52

Au printemps et à l'été 2013, le Forestier en chef a présenté, en revue externe, les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières pour les 71 unités d'aménagement des forêts du domaine de l'État.

Le Forestier en chef s'est alors assuré que les objectifs régionaux et locaux ont été entendus et considérés. Les éléments suivants ont été jugés importants et nécessitent des ajustements pour le calcul final des possibilités forestières 2014-2018 des unités d'aménagement de la région de Lanaudière.

### Stratégie d'aménagement

✘ Unité d'aménagement 062-51

Soustraction au calcul des possibilités forestières de la récolte des prucheraies, des pinèdes blanches et des cédrières en réponse à l'enjeu de raréfaction de ces essences. *Demande provenant de la direction générale régionale (DGR 06-13). Cette orientation est en lien avec le plan d'aménagement forestier intégré (PAFI) du ministère des Ressources naturelles.*

### Amélioration continue dans le calcul des possibilités forestières

Il est à noter que certains éléments peuvent avoir été modifiés dans le calcul des possibilités forestières suite à la revue externe, sans qu'ils soient en lien avec les commentaires reçus. En effet, dans un esprit d'amélioration continue, des modifications ont été apportées et des mises à jour ont été intégrées, notamment dans les intrants économiques.

Toutes les modifications mentionnées expliquent les écarts entre les résultats finaux et ceux produits lors de la revue externe.

Gérard Szaraz ing.f., M.Sc., M.A.P.  
Forestier en chef  
Le 7 novembre 2013